

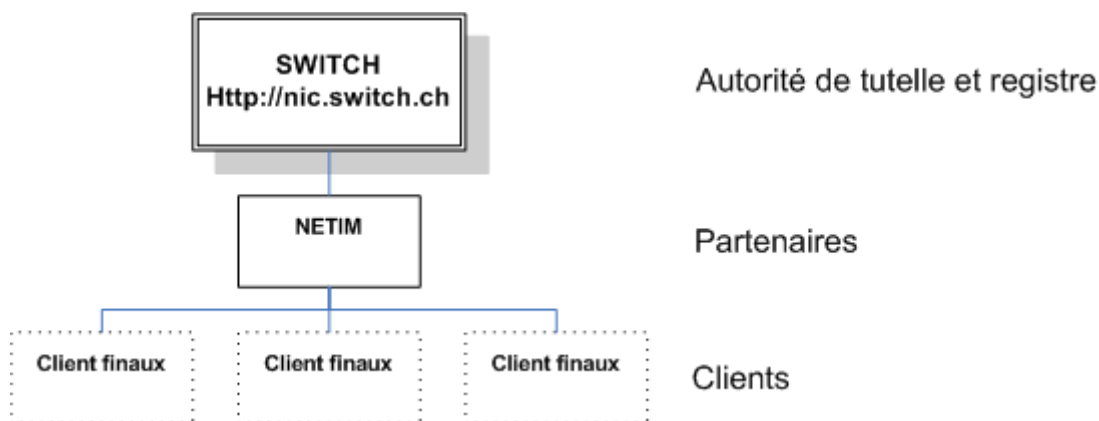
ANNEXE E - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXTENSIONS .CH .LI

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans les Extensions .CH et .LI suppose l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-E

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE 1E : AUTORITES DE TUTELLES ET REGISTRES

1E.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour les Extensions .CH et .LI.



1E.2 NETIM® réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre en la qualité de contact facturation et technique pour les Noms de Domaine dont il a la gestion.

1E.3 Le Client s'engage à prendre connaissance des présentes et à les respecter sans restriction ni réserve.

ARTICLE 2E : REGLES D'ENREGISTREMENT

2E.1 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres des Extensions des présentes, définies par le SWITCH, consultables aux adresses suivantes:

<https://nic.switch.ch/reg/> (Rubrique prix et conditions)

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ces documents contractuels (ci-après, les « Règles SWITCH») qui le lient au Registre SWITCH. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

ARTICLE 3E : REGLES DE TRANSFERT

3E.1 Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM® une demande de transfert pour un nom de domaine en .CH ou .LI depuis un autre contact facturation vers NETIM®, selon la procédure indiquée sur notre site.

3D.2 La réalisation effective du transfert n'est pas immédiate. Le client doit suivre la procédure décrite et, notamment, doit confirmer au Registre SWITCH la demande de modification du contact facturation du Nom de Domaine pour NETIM®

3D.3 Si le Client refuse ou s'il ne confirme pas la modification, le transfert ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM®

ARTICLE 4E : REGLES D'EXPIRATION / RESTAURATION

4E.1 Après la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, NETIM® demandera la suppression du Nom de Domaine au Registre

4E.2 Selon les spécifications techniques du Registre, il n'est pas possible de restaurer un nom de domaine en .CH ou .LI lorsqu'il a été détruit.

ARTICLE 5E : GESTION DES LITIGES

5E.1 SWITCH édicte des règles spécifiques et une procédure de règlement des différends relatives aux noms de domaine en .CH et .LI (ci après « Règles RD » pour « Règlement des différends »), consultables à l'adresse suivante:

<https://nic.switch.ch/reg/> (Rubrique Règlement des différends)

5E.2 Le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engager à respecter ces « Règles RD », intégrés par renvoi à ces conditions particulières.

5E.3 En application de ces Règles RD, le Client accepte que tout litige relatif à son Nom de Domaine en .CH ou .LI puisse être soumis à ces règles

ARTICLE 6E : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

6E.1 Les Règles SWITCH sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .CH et .LI. Elles sont imposées par SWITCH et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM®. En acceptant les conditions de SWITCH, le Client accepte le principe de ces modifications.

6E.2 Dans l'hypothèse où les présentes conditions particulières étaient modifiées, NETIM® notifiera le client au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur. Si le Client ne les accepte pas, il pourra résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit de dédommagement conformément aux conditions générales CG-ND.